

## **Article 57 - Présentation de la grille de classification des emplois**

La grille de classification comprend des fonctions de base et des fonctions supplémentaires.

Les fonctions de base et les fonctions supplémentaires sont constituées de tâches définies dans les tableaux n°1 et n° 2.

### **A. FONCTIONS DE BASE (cf. tableau n° 1 – pages suivantes)**

Les emplois d'Agent d'entretien catégorie 1, de Soigneur catégorie 1, de Cavalier/Soigneur catégorie 1, d'Animateur/Soigneur catégorie 1 et de Soigneur-Responsable d'écurie catégorie 2 ont quatre fonctions de base :

- entretien et maintenance, soins et valorisation des équidés,
- accueil,
- animation,
- gestion.

Les emplois d'Agent/Hôtesse d'accueil catégorie 1, de Secrétaire catégorie 2 et de Secrétaire-Comptable catégorie 3 ont trois fonctions de base :

- accueil,
- animation,
- gestion.

Les emplois de Guide Equestre catégorie 2, d'Enseignant/Animateur catégorie 2, d'Enseignant catégorie 3, d'Enseignant-Responsable pédagogique catégorie 4 et de Directeur catégorie 5 ont cinq fonctions de base :

- soins et valorisation des équidés,
- accueil,
- animation,
- gestion,
- enseignement.

### **B. FONCTIONS SUPPLEMENTAIRES (cf. tableau n° 2 – pages suivantes)**

Les emplois d'Agent d'entretien catégorie 1 et d'Agent/Hôtesse d'accueil catégorie 1 ont une fonction supplémentaire.

L'emploi d'Animateur/Soigneur catégorie 1 a deux fonctions supplémentaires.

Les emplois de Secrétaire catégorie 2 et de Secrétaire-Comptable catégorie 3 ont trois fonctions supplémentaires.

Les emplois de Soigneur-Responsable d'écurie catégorie 2, de Guide Equestre catégorie 2, d'Enseignant/Animateur catégorie 2, d'Enseignant catégorie 3, d'Enseignant-Responsable pédagogique catégorie 4 et de Directeur catégorie 5 ont quatre fonctions supplémentaires.

**Grille de Classification des Emplois et des Qualifications  
Fonctions de Base (tableau 1)**

**Grilles de Classification des Emplois et des Qualifications  
Fonctions Supplémentaires (Tableau 2)**

## Grille de Classification des Emplois et des Qualifications – Fonctions de Base (Tableau 1)

Caté- gories	Fonctions		ENTRETIEN et MAINTENANCE SOINS et VALORISATION des EQUIDES	ACCUEIL
	Emplois			
1	<b>AGENT D'ENTRETIEN</b>	Entretient les locaux, les espaces et le matériel. Assure la propreté de l'établissement.		Développe des contacts avec le public
	<b>SOIGNEUR</b>	Assure les soins aux équidés. Comprend le comportement des équidés et développe des contacts avec eux		Orienté les demandes des publics. Participe à la qualité de l'accueil.
	<b>CAVALIER/ SOIGNEUR</b>	Assure les soins courants aux équidés et apprécie leur état de santé. Est associé au débouillage et au travail des équidés. Met en œuvre les règles de sécurité et d'hygiène qui s'imposent.		Participe à l'accueil des cavaliers et des groupes d'enfants et d'adultes. Informe des règles de sécurité.
	<b>ANIMATEUR/ SOIGNEUR</b>	Participe au débouillage et au travail des équidés d'école		Participe à l'accueil des publics et informe des règles de sécurité. Présente les activités de l'entreprise.
	<b>AGENT/ HOTESSE d'ACCUEIL</b>			Reçoit et oriente la clientèle. Assure la qualité de l'accueil. Présente une image positive de l'entreprise. Actualise les informations et leur donne une suite efficace. Assure la saisie informatique
2	<b>SOIGNEUR RESPONSABLE d'ECURIE</b>	Assure le débouillage selon un planning de travail. Participe au travail des équidés d'école. Organise et distribue le travail selon les consignes. Observe et apprécie l'état des installations.		Accompagne les publics dès les premiers contacts avec l'équidé en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène.
	<b>SECRETAIRE</b>			Réceptionne, vérifie et enregistre l'information et leur donne une suite efficace Décèle les erreurs et les corrige. Tient à jour les fichiers. Assure le suivi de la comptabilité courante et élémentaire. Suit le planning de la clientèle avec les animateurs et enseignants.
	<b>GUIDE EQUESTRE</b>	Assure et contrôle le débouillage des équidés de randonnée. Assure et évalue le travail des équidés de randonnée. Est responsable des soins pendant tout le déroulement de la randonnée Est capable de déceler boiteries, troubles respiratoires, abcès, mycoses... Adopte une attitude préventive des blessures de harnachement, des accidents d'attache Prend des précautions dans l'installation des équidés en étape et assure l'alimentation et l'abreuvement.		Accompagne les publics dès les premiers contacts avec l'équidé en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène. Porte une attention particulière à l'accompagnement des enfants. Est réceptif aux besoins de la clientèle et à ses motivations. Se soucie de la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel (agriculteurs, forestiers,...) Se préoccupe des conditions de réception lors des nuits en gîte d'étape.
	<b>ENSEIGNANT/ ANIMATEUR</b>	Assure et contrôle le débouillage selon un planning et des objectifs de travail. Assure et évalue le travail des équidés d'école. Se préoccupe du devenir des équidés avant leur "fin de carrière". Assure la propreté de l'établissement.		Accompagne les publics dès les premiers contacts avec l'équidé en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène. Est réceptif aux besoins de la clientèle et à ses motivations. Sa mission est de fidéliser et de développer la clientèle. Porte une attention particulière à l'accompagnement des enfants au sein de l'établissement. Assure la qualité de l'accueil et de l'information.
3	<b>SECRETAIRE COMPTABLE</b>			Développe la qualité et la cohérence de la communication de l'entreprise. Entretient et développe un réseau de relations professionnelles. Hiérarchise les informations selon leur importance et leur urgence
	<b>ENSEIGNANT</b>	Assure, contrôle et évalue la mise en valeur des équidés d'école et optimise leur utilisation. Assure et organise la propreté de l'établissement.		Anticipe et analyse les besoins des publics et adapte les services offerts. Vérifie et contrôle la qualité de l'accueil. Participe aux relations extérieures de l'entreprise.
4	<b>ENSEIGNANT RESPONSABLE PEDAGOGI-QUE</b>	Organise, assiste, contrôle et planifie la gestion des équidés. Veille à la préservation de leur intégrité morale et physique. Assure et contrôle la propreté de l'entreprise.		Améliore et développe les prestations en fonction des besoins recensés de la clientèle. Capable de résoudre des difficultés liées aux relations humaines, que ce soit au sein de l'entreprise ou vis-à-vis de la clientèle.
5	<b>DIRECTEUR</b>	Est garant de l'éthique professionnelle dans la gestion des équidés : à ce titre, il s'assure de l'application stricte des règles relatives au maintien de leur bien-être et de leur confort. Est garant de la propreté de l'entreprise.		Coordonne et contrôle l'ensemble du système d'information-communication. S'assure de la qualité des services rendus. Prévient et gère les conflits de toute nature. Veille au développement de l'image de l'entreprise

## Grille de Classification des Emplois et des Qualifications – Fonctions de Base (Tableau 1)

ANIMATION	GESTION	ENSEIGNEMENT	COEFF
Participe aux activités	Gère le matériel d'entretien et de maintenance.		<b>100</b>
S'intègre dans une équipe d'animation.	Gère les soins courants assurés aux équidés. Informe et rend compte des stocks (alimentation, fourrage..)		<b>103</b>
Participe aux promenades. Assiste des groupes de cavaliers.	Gère les soins selon prescription du vétérinaire.		<b>106</b>
Peut être intégré dans une équipe d'animation. Participe à l'organisation et au déroulement des activités équestres ou autres et met en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité qui s'imposent. Participe à l'animation de groupes d'enfants et d'adultes.	Gère : la ferrure, le matériel d'animation et les règles de sécurité inhérentes à l'exercice de son activité professionnelle.		<b>109</b>
Participe aux manifestations de l'établissement.	Gère : l'information. la documentation. les messages. le standard. l'encasement.		<b>103</b>
Participe aux activités et en assure le déroulement logistique. Participe à l'encadrement de groupes de débutants	Gère : le suivi du personnel de catégorie 1 ; les soins ; les stocks, la pharmacie et les écuries, en général selon les règles liées à l'hygiène et à la sécurité.		<b>121</b>
Participe à l'organisation des manifestations de l'établissement.	Gère : le suivi du personnel d'accueil. la comptabilité simple. les fichiers clientèle et fournisseurs. la facturation. les relances. le courrier, les messages, le standard. l'informatique. la relation clientèle.		<b>111</b>
Développe l'aspect touristique de la randonnée. Organise et anime les soirées. Evalue l'impact en termes de satisfaction de la clientèle et améliore ses prestations. S'informe sur les aspects culturels et économiques des régions traversées et en communique les principales caractéristiques.	Gère : le suivi du personnel de catégorie 1 ; la clientèle (organisation et répartition selon âge, niveau, motivation,...) ; les équidés (travail, repos) ; Assure : . le renouvellement des équidés (vente-achat) et se préoccupe de leur devenir avant leur "fin de carrière" . la préparation et le déroulement de la randonnée (itinéraire, budget, sécurité, pharmacie, ferrure, livrets sanitaires).	Transmet les bases techniques liées à la pratique de la randonnée : - topographie et conduite du cheval sur la voie publique, - harnachement et préparation du bât, - notions de ferrure et de soins d'urgence.	<b>118</b>
Est responsable de l'organisation, de l'animation et des conditions de sa réalisation. Evalue l'impact en termes de satisfaction de la clientèle et de fréquentation et fait des propositions.	Gère : le suivi du personnel de catégorie 1. la clientèle (organisation et répartition selon âge, niveau, motivation, disponibilité, objectifs...) les équidés (travail, repos, soins,...). l'encasement et la saisie des informations. Participe à l'achat des équidés.	Enseigne les bases des pratiques équestres. Conduit, d'une manière générale, les activités de découverte et d'initiation garantissant la sécurité des usagers. Analyse et évalue sa démarche pédagogique dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement.	<b>130</b>
Participe à l'organisation des manifestations de l'établissement.	Gère : le suivi du personnel de catégorie 1 et 2. le suivi des clients, des fournisseurs, le suivi de la trésorerie (banque), les salaires, déclarations aux organismes concernés, Assure les commandes sous ordres, Assure la comptabilité générale jusqu'au bilan (journaux, comptes généraux, balances, grand-livre) Participe à l'élaboration du budget prévisionnel.		<b>150</b>
Planifie l'ensemble des activités d'animation et en assure la coordination. Responsable de l'équipe d'animation.	Gère : le suivi du personnel de catégorie 1 et 2 la sécurité et de l'hygiène la pédagogie Assure et contrôle le renouvellement des équidés.	Assure la continuité de l'enseignement des pratiques équestres dans un cadre de perfectionnement. Pratique la pédagogie différenciée et développe, à ce titre la socialisation par l'équitation, les techniques sportives, la rééducation fonctionnelle ou la pédagogie des enfants.	<b>150</b>
Préconise des produits d'animation. Programme les activités	Gère : le suivi du personnel de catégorie 1, 2 et 3 les équidés d'école. la politique d'achat des équidés. la formation, la compétition.. Evalue les atouts et contraintes de l'entreprise liés à l'environnement. Estime les possibilités de développement de l'entreprise en fonction de l'évolution de la demande.	Maitrise la pédagogie différenciée. Possède un début d'expertise dans une activité d'enseignement. Contrôle et coordonne l'organisation pédagogique. Peut encadrer et animer une équipe pédagogique.	<b>167</b>
Veille au bon déroulement des activités proposées sous l'angle de la sécurité et de la qualité.	Gère : la politique globale, l'entreprise et l'ensemble des moyens, le personnel, les investissements, le budget; la formation continue, les prévisions, les résultats.	Organise l'évaluation et l'évolution des pratiques. Apprécie les potentialités et l'initiative. Favorise la réflexion et l'expérimentation de méthodes pédagogiques. Recueille des avis, apprécie les arguments avant de décider de la politique pédagogique globale de l'entreprise. Met en œuvre le projet pédagogique de l'entreprise. Développe la motivation.	<b>193</b>

## Grilles de Classification des Emplois et des Qualifications Fonctions Supplémentaires (Tableau 2)

Caté- gories	Fonctions		TUTORAT	SPECIALISATION
	Emplois			
1	AGENT D'ENTRETIEN			
	SOIGNEUR			
	CAVALIER/SOIGNEUR			- dans l'exploitation d'équidés en compétition.
	SOIGNEUR/ANIMATEUR	Selon l'expérience et les compétences acquises, assure le tutorat de la catégorie 1.		- dans l'animation des groupes d'enfants et d'adolescents, le tourisme équestre ... - dans l'exploitation d'équidés en compétition.
	AGENT/HOTESSE d'ACCUEIL			- en informatique, - relations clients.
2	SOIGNEUR RESPONSABLE d'ECURIE	Transmet des connaissances et des savoir-faire liés à l'emploi. Assiste aux entretiens d'évaluation		- dans la formation en zootechnie, - dans l'animation, - dans le tourisme équestre, - dans l'exploitation d'équidés en compétition.
	SECRETAIRE	Apporte des conseils d'ordre méthodologique dans le déroulement du travail.		- dans la comptabilité, - dans la communication, - en informatique
	GUIDE EQUESTRE	Transmet des connaissances et des savoir-faire liés à l'emploi.		- dans le tourisme hôtelier, - dans la commercialisation de produits, - dans la formation professionnelle, - dans la grande randonnée (à l'étranger), - dans la gestion de l'entreprise, - dans l'attelage, ... - dans l'exploitation d'équidés en compétition.
	ENSEIGNANT/ANIMATEUR	Participe aux évaluations formatives et aux bilans pédagogiques. Ecoute et s'adapte à des publics variés pour établir une relation pédagogique constructive.		- dans la formation de niveau V, - dans la pédagogie appliquée aux enfants, - dans le travail à pied, - dans le tourisme équestre, - dans l'exploitation d'équidés en compétition.
3	SECRETAIRE-COMPTABLE	Apporte des conseils d'ordre méthodologique dans le déroulement du travail.		- dans les fonctions liées à l'emploi d'assistante de direction.
	ENSEIGNANT	Participe aux évaluations formatives et aux bilans pédagogiques. Est amené à gérer des comportements et des motivations. A un rôle régulateur lors de tensions.		- dans une pratique équestre, - dans la maîtrise d'un enseignement, - dans la gestion de l'entreprise, - dans la formation professionnelle, - dans le tourisme équestre, - dans l'exploitation d'équidés en compétition.
4	ENSEIGNANT/ RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	Indique des conduites. Analyse des situations, identifie des problèmes et y remédie. Il a un rôle de médiateur.		- dans une discipline sportive, - dans l'entraînement et l'encadrement sportif, - dans la formation continue, - dans les sciences de l'éducation, - dans l'exploitation d'équidés en compétition.
5	DIRECTEUR	Se soucie de la qualité pédagogique de l'encadrement des jeunes stagiaires et de la transmission de valeurs professionnelles et sociales.		- dans le droit économique et social, - dans la gestion financière et commerciale, - dans la gestion des ressources humaines, - dans les relations publiques (collectivités locales et territoriales, administrations, ministères...).

## Grilles de Classification des Emplois et des Qualifications Fonctions Supplémentaires (Tableau 2)

FORMATION	CONCEPTION INNOVATION
<p>Peut participer à l'animation de sessions de formation. Analyse la nature du besoin de formation des stagiaires de catégorie 1. Participe à l'élaboration d'un projet collectif de formation.</p>	<p>Crée des conditions environnementales matérielles et relationnelles favorables au maintien du moral des équidés et ce de manière permanente. Propose des thèmes et des modules de formation liée à son métier et à son expérience.</p>
	<p>Conçoit des outils permettant l'évaluation des résultats et favorisant leur analyse. Met au point des supports d'information qualitatifs.</p>
<p>Participe à des sessions de formation sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la sécurité, l'organisation et le déroulement d'une randonnée,</li> <li>-les soins, la maréchalerie, la bourrellerie,</li> <li>-la réglementation (code rural, route, civil),</li> <li>-la topographie, les produits touristiques, l'environnement naturel</li> </ul> <p>Participe à la formation du personnel de catégorie 1. Participe à l'évaluation des acquis et des potentiels du personnel de catégorie 1.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'itinéraires et de séjours,</li> <li>- de produits touristiques,</li> <li>- de projets de développement.</li> </ul>
<p>Participe à l'évaluation des acquis et des potentiels du personnel de catégorie 1. Peut animer des réunions d'information. Participe à la formation du personnel de catégorie 1.</p>	<p>Crée et expérimente des produits ludiques, Met en place des activités promotionnelles, Met au point une méthode d'évaluation</p>
	<p>Conçoit une politique de communication interne et externe de l'entreprise. Met au point une démarche qualité dans la relation avec les partenaires de l'entreprise et la clientèle.</p>
<p>Définit un contenu pédagogique. Veille à la réalisation des objectifs de formation. Etablit les rapports de stage. Développe des relations avec des partenaires extérieurs. Participe au recrutement du personnel de catégorie 1 et 2 et au choix des intervenants. Selon sa spécialité et son expérience, il peut assurer des interventions extérieures et des sessions de formation. Responsable de la documentation.</p>	<p>Conceptualise une méthode pédagogique. Expérimente et affirme une méthode de travail du cheval d'école. Elabore des produits de formation pertinents ...</p>
<p>Responsable de la qualité pédagogique. Organise et planifie les moyens à mettre en œuvre. Aide à la formulation et à la réalisation de projets. Propose des stratégies en fonction des analyses et des besoins détectés. Elabore des programmes et construit des modules. Evalue les coûts de la formation et les résultats obtenus et modifie ses conduites en conséquence. Peut recruter des intervenants. Propose les conditions et les moyens d'amélioration des compétences du personnel.</p>	<p>Conçoit des produits sportifs de formation, Met au point des questionnaires d'évaluation, Elabore des fiches d'évaluation pédagogique et technique.</p>
<p>Dirige et anime les ressources humaines pour atteindre les objectifs fixés. Elabore un cahier des charges et établit le budget de formation. Arrête les programmes et les contenus. Choisit les méthodes et outils pédagogiques appropriés. Expérimente et évalue les dispositifs mis en place. Intervient lors de colloques, débats professionnels. Peut engager des études ou recherches en formation.</p>	<p>Construit des projets de développement de l'entreprise. Met au point une démarche qualité dans la production de services aux personnes et aux équidés.</p>

## Article 58 - Fonctionnement de la grille de classification

Toutes les entreprises, quelles que soient leur taille, leur secteur géographique et leurs activités, peuvent repérer au sein de la grille de qualification les emplois qu'elles proposent.

La grille de classification permet d'avoir une vision globale et précise de l'emploi. Chaque acteur de l'entreprise a la possibilité de se situer par rapport à l'emploi exercé et de mesurer les compétences possédées et exercées et celles qui sont à acquérir.

L'acquisition de compétences se fera par l'expérience.

Dans cet effort d'acquisition de compétences, le rôle de la formation professionnelle continue est prépondérant.

Il appartiendra à la profession d'organiser l'offre de formation et de réfléchir sur les difficultés liées à la mobilité des salariés.

L'emploi est défini par rapport à l'emploi précédent.

Chaque fonction de l'emploi est décrite de manière croissante, plus on a de fonctions attribuées, plus on monte de catégorie et plus la rémunération est importante.

### Exemple 1 :

Si l'on dit que le Soigneur de catégorie 2 assure le débouillage du jeune cheval, cela revient à dire que le Soigneur de catégorie 1 n'exige pas cette compétence.

### Exemple 2 :

L'Enseignant de catégorie 4 doit être capable de remplir les tâches attribuées au Soigneur de catégorie 1 dans la fonction "Soins et valorisation des équidés".

Les passerelles prévues entre les emplois et les catégories sont identifiées par les termes suivants :

Associer - Participer - Assister

La grille de classification est conçue à partir de la qualification de l'emploi et non pas selon une logique diplômante.

Il est de la responsabilité de l'employeur de vérifier et de s'assurer si le titulaire d'un diplôme donné possède bien les compétences, les connaissances et les aptitudes requises que l'emploi proposé exige.

Le diplôme est considéré comme un niveau pouvant situer le titulaire dans un parcours professionnel.

### Entretien annuel

Si le salarié, à l'issue des années d'expérience, désire accéder à un niveau supérieur ou à une catégorie supérieure et/ou changer de métier, il pourra faire état auprès de son employeur lors de l'entretien annuel, de l'actualisation de ses compétences et connaissances.

Cet entretien fait l'objet d'un compte rendu écrit et co-signé, remis aux deux parties.

## Article 59 - Fiches descriptives d'emploi

(Modifié par l'avenant N°84 TER du 21 novembre 2014)

Chaque fiche est composée de plusieurs éléments successifs :

- Rappel des tâches
- Définition de l'emploi (cf. annexe II)

- Conditions d'accès à l'emploi
- Progression professionnelle
- Capacités équestres professionnelles (cf. annexe III)

<b>AGENT D'ENTRETIEN</b>	<b>Catégorie 1</b>	<b>Coefficient 100</b>
	<b>RAPPEL DES TÂCHES</b>	
<b>ENTRETIEN ET MAINTENANCE</b>	Entretient les locaux, les espaces et le matériel. Assure la propreté de l'établissement.	
<b>ACCUEIL</b>	Développe des contacts avec le public.	
<b>ANIMATION</b>	Participe aux activités.	
<b>GESTION</b>	Gère le matériel d'entretien et de maintenance.	

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

Tâches d'exécution simple, parfois répétitives et sans difficulté particulière.  
Doit organiser son travail selon un planning et en relation avec le personnel soigneur et enseignant.

Ses compétences l'amènent à utiliser des machines pré-réglées (tracteur, bob kat).

Est capable de détecter des anomalies et d'adopter une conduite appropriée.

Un contrôle est régulièrement effectué sur le déroulement et le résultat de son travail.

Sa responsabilité est engagée dans l'utilisation du matériel roulant.

La dimension relationnelle de l'emploi est faible vis-à-vis du public mais normale avec le personnel et avec les équidés.

Conditions d'accès à l'emploi :

Emploi ne nécessitant aucune expérience particulière mais comprenant, toutefois, l'acquisition de compétences validées dans le cas d'utilisation de matériel roulant.

Rentrent dans cette catégorie d'emploi, les personnels de service, de cuisine, de surveillance des lieux et des personnes.

Progression professionnelle :

A l'issue de 2 années d'expérience et après un entretien avec l'employeur, le salarié peut accéder à l'emploi immédiatement supérieur.

Capacités équestres professionnelles : néant

<b>SOIGNEUR</b>	<b>Catégorie 1</b>	<b>Coefficient 103</b>
-----------------	--------------------	------------------------

<b>RAPPEL DES TÂCHES - <i>Idem qu'Agent d'Entretien complété par :</i></b>	
<b>ENTRETIEN ET MAINTENANCE SOINS ET VALORISATION DES EQUIDÉS</b>	Assure les soins aux équidés. Comprend le comportement des équidés et développe des contacts avec eux.
<b>ACCUEIL</b>	Orienté les demandes des publics. Participe à la qualité de l'accueil.
<b>ANIMATION</b>	S'intègre dans une équipe d'animation.
<b>GESTION</b>	Gère les soins courants assurés aux équidés. Informe et rend compte des stocks (alimentation, fourrage, ...).

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

Tâches d'exécution plus complexes, parfois répétitives, nécessitant un niveau d'efficacité normal.

Doit organiser son travail selon un planning et en relation avec le personnel d'entretien et enseignant.

Est capable de détecter des incidents, d'apprécier la situation et d'adopter une conduite appropriée.

Un contrôle est régulièrement effectué sur le déroulement et le résultat de son travail.

Sa responsabilité est engagée dans ses contacts auprès des équidés.

Les initiatives qu'il est amené à prendre n'ont que peu ou pas de conséquences sur le plan de l'économie de l'entreprise ou de la sécurité des personnes.

La dimension relationnelle de l'emploi est normale avec tous types de public.

Conditions d'accès à l'emploi :

Cet emploi est accessible au titulaire d'un CAPA, option "Palefrenier-Soigneur" ou d'une qualification professionnelle validée par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi des Etablissements Equestres (CPNE.EE).

Progression professionnelle :

A l'issue de 2 années d'expérience et après un entretien avec l'employeur, le salarié peut accéder à l'emploi immédiatement supérieur.

Capacités équestres professionnelles : néant

<b>CAVALIER/SOIGNEUR</b>	<b>Catégorie 1</b>	<b>Coefficient 106</b>
--------------------------	--------------------	------------------------

<b>RAPPEL DES TÂCHES - <i>Idem que Soigneur catégorie 1 complété par :</i></b>	
<b>ENTRETIEN ET MAINTENANCE SOINS ET VALORISATION DES ÉQUIDÉS</b>	Assure les soins courants aux équidés et apprécie leur état de santé. Est associé au débouillage et au travail des équidés. Met en œuvre les règles de sécurité et d'hygiène qui s'imposent.
<b>ACCUEIL</b>	Participe à l'accueil des cavaliers et groupes d'enfants et d'adultes. Informe des règles de sécurité.
<b>ANIMATION</b>	Participe aux promenades. Assiste des groupes de cavaliers.
<b>GESTION</b>	Gère les soins, selon prescription du vétérinaire.

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

Emploi comportant des tâches plus complexes réalisables seulement après une période d'apprentissage.  
Il fait appel à une bonne maîtrise des savoir-faire.

Le titulaire de l'emploi possède une vision plus globale de l'organisation de son travail.  
Il est capable d'évaluer son travail au regard des objectifs qui lui sont assignés et d'engager des modifications qui s'imposent.  
Il est capable de prendre des initiatives suivant les conditions particulières rencontrées sur le terrain.  
Le contrôle s'exerce de manière intermittente.  
Il est responsable de la qualité des soins assurés aux équidés.

La dimension relationnelle de l'emploi est plus affirmée auprès du personnel, des équidés, du public et des fournisseurs.

Conditions d'accès à l'emploi :

Cet emploi est accessible au titulaire d'un CAPA, option "Palefrenier-Soigneur" ou option « soigneur d'équidés », d'un BEPA "Activités Hippiques", d'un Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT), d'un titre à finalité professionnelle Animateur Assistant d'Equitation (TFP AAE), d'un Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Soigneur Assistant (CQP ASA) ou de 2 années d'expérience professionnelle dans le métier de Soigneur ou d'une qualification professionnelle validée par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi des Etablissements Equestres (CPNE.EE).

Progression professionnelle :

A l'issue de 2 années d'expérience et après un entretien avec l'employeur, le salarié peut accéder à l'emploi immédiatement supérieur.

Capacités équestres professionnelles :

Capacité I (voir annexe III).  
Exploitation d'équidés en compétition.

<b>ANIMATEUR/SOIGNEUR</b>	<b>Catégorie 1</b>	<b>Coefficient 109</b>
---------------------------	--------------------	------------------------

<b>RAPPEL DES TÂCHES - <i>Idem que Cavalier/Soigneur + Agent/Hôtesse d'Accueil catégorie 1 complété par :</i></b>	
<b>ENTRETIEN ET MAINTENANCE SOINS ET VALORISATION DES ÉQUIDÉS</b>	Participe au débouillage et au travail des équidés d'école.
<b>ACCUEIL</b>	Participe à l'accueil des publics et informe des règles de sécurité. Présente les activités de l'entreprise.
<b>ANIMATION :</b>	Peut être intégré dans une équipe d'animation. Participe à l'organisation et au déroulement des activités équestres ou autres et met en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité qui s'imposent. Participe à l'animation de groupes d'enfants et d'adultes.
<b>GESTION</b>	Gère : - la ferrure, - le matériel d'animation et les règles de sécurité inhérentes à l'exercice de son activité professionnelle.

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

#### Définition de l'emploi :

Le titulaire de cet emploi doit remplir les mêmes attributions que celles définies dans l'emploi précédent. La seule différence est liée à la dimension relationnelle de l'emploi qui est plus importante et développée notamment celle mise en œuvre auprès des groupes de cavaliers enfants et adultes, d'une manière beaucoup plus générale, dans l'animation d'activités telles que :

- Equitation sur Poney
- Randonnée équestre
- Equitation américaine
- Equitation camarguaise
- Attelage
- Amazone

#### Conditions d'accès à l'emploi :

Cet emploi nécessite l'acquisition de compétences et des aptitudes dans l'encadrement et l'animation de groupes d'enfants. Cet emploi est accessible au titulaire d'un Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT), d'un Brevet d'Animateur Poney (BAP), d'un titre à finalité professionnelle Animateur Assistant d'Equitation (TFP AAE), du diplôme Accompagnateur de Tourisme Equestre (A.T.E.) ou d'un Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Soigneur Assistant (C.Q.P ASA) ou d'une qualification professionnelle validée par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi des Etablissements Equestres (CPNE.EE).

#### Progression professionnelle :

Après 3 années d'expérience, le salarié après un entretien avec l'employeur, peut accéder à l'emploi de soigneur, Responsable d'écurie catégorie 2.

Le salarié, après acquisition de la qualification correspondante, peut changer de métier pour exercer celui d'Enseignant/Animateur catégorie 2.

#### Capacités équestres professionnelles :

Capacité II (voir annexe III).  
Exploitation d'équidés en compétition.

<b>SOIGNEUR RESPONSABLE D'ECURIE</b>	<b>Catégorie 2</b>	<b>Coefficient 121</b>
--	--------------------	------------------------

<b>RAPPEL DES TÂCHES - <i>Idem que Cavalier/Soigneur Catégorie 1, complété par :</i></b>	
<b>ENTRETIEN ET MAINTENANCE SOINS ET VALORISATION DES ÉQUIDÉS</b>	Assure le débouillage selon un planning de travail. Participe au travail des équidés d'école. Organise et distribue le travail selon les consignes. Observe et apprécie l'état des installations.
<b>ACCUEIL</b>	Accompagne les publics dès les premiers contacts avec l'équidé en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène.
<b>ANIMATION</b>	Participe aux activités et en assure le déroulement logistique. Participe à l'encadrement de groupes de débutants
<b>GESTION</b>	Gère : - le suivi du personnel de catégorie 1, - les soins, - les stocks, la pharmacie et les écuries, en général selon les règles liées à l'hygiène et à la sécurité.

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

Emploi comportant l'organisation et l'exécution du travail dont le titulaire assume la responsabilité dans le cadre de directives générales données sur la planification du travail et les résultats attendus.

Il exige des connaissances et une expérience professionnelle éprouvées permettant de participer aux décisions qui relèvent de son activité, d'optimiser les moyens mis à sa disposition, d'observer, et d'apprécier l'état sanitaire des équidés ainsi que l'état du matériel et des installations, et d'en rendre compte en formulant des avis.

L'emploi comporte la participation à des fonctions complémentaires (tutorat et formation) et plus étendues (gestion des approvisionnements, suivi technique et économique de son activité, ...).

Le titulaire de l'emploi possède une vision globale des activités de l'entreprise et de l'organisation et sait apprécier les conséquences de ses actes en termes d'incidence économique ou de sécurité des personnes.

Conditions d'accès à l'emploi :

Le salarié après un entretien avec l'employeur et après acquisition et validation de la qualification requise peut changer de métier pour exercer celui d'Enseignant/Animateur Catégorie 2.

Cet emploi est accessible au titulaire de 7 années d'expérience professionnelle dans le métier de Soigneur ou d'une qualification professionnelle validée par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi des Etablissements Equestres (CPNE.EE).

Capacités équestres professionnelles :

Capacité II (voir annexe III).

Exploitation d'équidés en compétition.

<b>GUIDE EQUESTRE</b>	<b>Catégorie 2</b>	<b>Coefficient 118</b>
-----------------------	--------------------	------------------------

<b>RAPPEL DES TÂCHES - <i>Idem qu'Animateur/Soigneur Catégorie 1, complété par :</i></b>	
<b>ENTRETIEN ET MAINTENANCE SOINS ET VALORISATION DES ÉQUIDÉS</b>	Assure et contrôle le débouillage des équidés de randonnée. Assure et évalue le travail des équidés de randonnée. Est responsable des soins pendant tout le déroulement de la randonnée. Est capable de déceler les boiteries, troubles respiratoires, abcès, mycoses etc... Adopte une attitude préventive des blessures de harnachement, des accidents d'attache. Prend des précautions dans l'installation des équidés en étapes et assure l'alimentation et l'abreuvement.
<b>ACCUEIL</b>	Accompagne les publics dès les premiers contacts avec l'équidé en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène. Porte une attention particulière à l'accompagnement des enfants. Est réceptif aux besoins de la clientèle et à ses motivations. Se soucie de la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel (agriculteurs, forestiers, ...). Se préoccupe des conditions de réception lors des nuits en gîte d'étape.
<b>ANIMATION</b>	Développe l'aspect touristique de la randonnée (visites de sites, spectacles locaux,...) Organise et anime les soirées. Évalue l'impact en termes de satisfaction de la clientèle et améliore ses prestations. S'informe sur les aspects culturels et économiques des régions traversées et en communique les principales caractéristiques.
<b>GESTION</b>	Gère : - le suivi du personnel de catégorie 1 ; - la clientèle (organisation et répartition selon âge, niveau, motivation, ...) ; - les équidés (répartition du travail et du repos) ; Assure : - le renouvellement des équidés (vente-achat) et se préoccupe de leur devenir avant leur "fin de carrière" ; - la préparation et le déroulement de la randonnée : . itinéraire, lieux d'étape, matériel, vitesse de marche, choix des allures, temps d'arrêt et de repos, intendance (équidés et clientèle) ; . budget et moyens ; . sécurité des usagers, des pratiquants et des équidés ; . pharmacie (trousse de secours) et ferrure ; . livrets de vermifugation et vaccination.
<b>ENSEIGNEMENT</b>	Transmet les bases techniques liées à la pratique de la randonnée : - topographie et conduite du cheval sur la voie publique ; - harnachement et préparation du bât ; - notions de ferrure et de soins d'urgence.

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

Emploi exigeant des connaissances générales et techniques qualifiées ainsi qu'une expérience professionnelle permettant au titulaire de prendre des initiatives pour adapter, dans les situations particulières, ses interventions vis-à-vis des publics et en fonction des moyens dont il dispose.

Emploi nécessitant des qualités humaines et relationnelles importantes.

Emploi demandant une grande autonomie, responsabilité, initiative ainsi que des capacités d'observation et d'anticipation affirmées permettant le jugement et la décision face aux imprévus, aléas et situations particulières.

Le titulaire de l'emploi inscrit sa démarche professionnelle dans le but de fidéliser et développer sa clientèle. A ce titre, et dans le cadre de consignes pédagogiques strictes et précises, il s'assure de la sécurité physique et morale des pratiquants dont il a la charge.

Il organise ses randonnées en conséquence.

En cas d'incident, le salarié doit en rendre compte auprès de l'employeur dans le but d'en identifier les causes et d'adopter les conduites préventives qui s'imposeront.

D'une manière générale, en matière de prévention des risques inhérents à la pratique du tourisme équestre, le titulaire comprend et met en œuvre la relation :

"taille, poids, force, tempérament et dressage de l'équidé avec le niveau et la motivation du pratiquant, l'objectif et l'environnement".

Dans la conduite à tenir lors d'un accident, et selon son degré de gravité, il adapte ses interventions, répartit les tâches et se met en liaison avec des moyens de communication adaptés.

Il possède une maîtrise professionnelle dans le travail des équidés de tourisme équestre.

Il porte une attention particulière à l'accompagnement des publics (des enfants notamment) dans le but de réduire la "zone d'incertitude" qui caractérise les premiers contacts au sein de l'établissement équestre.

Son rôle s'inscrit dans la volonté de faire progresser chaque pratiquant dans le but de le rendre plus autonome, confiant et responsable dans l'utilisation de l'équidé.

L'intéressé peut être appelé à conseiller et à accompagner des personnes de catégorie 1 (tutorat).

Il peut, également, selon son expérience, ses compétences, ses aptitudes et ses connaissances, participer à la formation de stagiaires de catégorie 1.

#### Conditions d'accès à l'emploi :

Cet emploi est accessible au titulaire d'un Certificat de Qualification Professionnelle Organisateur de Randonnées Equestres (CQP ORE), d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, activités équestres mention tourisme équestre (BPJEPS TE) ou du diplôme d'Accompagnateur de Tourisme Equestre (A.T.E.), avec 5 années d'expérience.

#### Capacités équestres professionnelles :

Capacité III (voir annexe III).

<b>ENSEIGNANT/ANIMATEUR</b>	<b>Catégorie 2</b>	<b>Coefficient 130</b>
-----------------------------	--------------------	------------------------

<b>RAPPEL DES TÂCHES - <i>Idem qu'Animateur/Soigneur Catégorie 1 complété par :</i></b>	
<b>ENTRETIEN ET MAINTENANCE SOINS ET VALORISATION DES ÉQUIDÉS</b>	Assure et contrôle le débouillage selon un planning et des objectifs de travail. Assure et évalue le travail des équidés d'école. Se préoccupe du devenir des équidés avant leur "fin de carrière". Assure la propreté de l'établissement.
<b>ACCUEIL</b>	Accompagne les publics dès les premiers contacts avec l'équidé en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène. Est réceptif aux besoins de la clientèle et à ses motivations. Sa mission est de fidéliser et de développer la clientèle. Porte une attention particulière à l'accompagnement des enfants au sein de l'établissement. Assure la qualité de l'accueil et de l'information.
<b>ANIMATION :</b>	Est responsable de l'organisation, de l'animation et des conditions de sa réalisation. Evalue l'impact en termes de satisfaction de la clientèle et de fréquentation et fait des propositions.
<b>GESTION</b>	Gère : - le suivi du personnel de catégorie 1 ; - la clientèle (organisation et répartition selon âge, niveau, motivation, disponibilité, objectifs...); - les équidés (travail, repos, soins) ; - l'encaissement et la saisie des informations. Participe à l'achat des équidés.
<b>ENSEIGNEMENT</b>	Enseigne les bases des pratiques équestres. Conduit, d'une manière générale, les activités de découverte et d'initiation garantissant la sécurité des usagers. Analyse et évalue sa démarche pédagogique dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement.

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

*Modifié par Avenant n°90 du 4 février 2016*

Emploi exigeant des connaissances générales et techniques qualifiées ainsi qu'une expérience professionnelle permettant au titulaire de prendre des initiatives pour adapter, dans les situations particulières, ses interventions pédagogiques vis-à-vis des publics et en fonction des moyens dont il dispose.

Le titulaire de l'emploi inscrit sa démarche professionnelle dans le but de fidéliser et développer sa clientèle.

A ce titre, et dans le cadre de consignes pédagogiques strictes et précises, il s'assure de la sécurité physique et morale des pratiquants dont il a la charge.

Il organise ses séances en conséquence et selon sa spécificité : équitation, tourisme équestre, attelage, voltige,...

En ce qui concerne l'enseignant-animateur de tourisme équestre, voir conditions spécifiques à l'annexe VI de la présente convention.

En cas d'incident, le salarié doit en rendre compte auprès de l'employeur dans le but d'en identifier les causes et d'adapter les conduites préventives qui s'imposeront.

D'une manière générale, en matière de prévention des risques inhérents à la pratique équestre, le titulaire comprend et met en œuvre la relation :

"dressage de l'équidé d'école - niveau et motivation du pratiquant - définition d'un objectif - environnement de travail".

Il possède un début de maîtrise professionnelle dans le travail des équidés.

Il porte une attention particulière à l'accompagnement des publics jeunes (des enfants notamment) dans le but de réduire la "zone d'incertitude" qui caractérise les premiers contacts de l'enfant au sein de l'établissement équestre et d'augmenter le "capital confiance" pour que l'enfant puisse évoluer sans aide directe et permanente.

Il possède un début de méthode dans l'organisation et la gestion des séances pédagogiques et ce en relation avec le travail des équidés.

Son projet pédagogique s'inscrit dans la volonté de faire progresser, de manière individualisée, chaque pratiquant dans le but de le rendre plus autonome, confiant et responsable dans l'utilisation de leur équidé.

L'intéressé peut être appelé à conseiller et à accompagner - tutorat - des personnes de catégorie 1.

Il peut, également, selon son expérience, ses compétences, ses aptitudes et ses connaissances, participer à la formation de stagiaires de catégorie 1.

#### Conditions d'accès à l'emploi :

Cet emploi est accessible au titulaire du BEES1 activités équestres, d'un Certificat de Qualification Professionnelle Enseignant Animateur d'Equitation (CQP EAE) ou Organisateur de Randonnées Equestres (CQP ORE) ou d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, activités équestres (BPJEPS AE).

#### Progression professionnelle :

Après 5 années d'expérience, et à l'issue d'un entretien avec l'employeur, le salarié peut accéder à l'emploi "d'enseignant", catégorie 3.

#### Capacités équestres professionnelles :

Capacité III (voir annexe III).  
Exploitation d'équidés en compétition.

<b>ENSEIGNANT</b>	<b>Catégorie 3</b>	<b>Coefficient 150</b>
-------------------	--------------------	------------------------

<b>RAPPEL DES TÂCHES - <i>Idem qu'Enseignant/Animateur Catégorie 2 complété par:</i></b>	
<b>ENTRETIEN ET MAINTENANCE SOINS ET VALORISATION DES EQUIDÉS</b>	Assure, contrôle et évalue la mise en valeur des équidés d'école et optimise leur utilisation. Assure et organise la propreté de l'établissement
<b>ACCUEIL</b>	Anticipe et analyse les besoins des publics et adapte les services offerts. Vérifie et contrôle la qualité de l'accueil. Participe aux relations extérieures de l'entreprise.
<b>ANIMATION</b>	Planifie l'ensemble des activités d'animation et en assure la coordination. Responsable de l'équipe d'animation.
<b>GESTION</b>	Gère : - le suivi du personnel de catégorie 1 et 2, - la sécurité et de l'hygiène, - la pédagogie, Assure et contrôle le renouvellement des équidés.
<b>ENSEIGNEMENT</b>	Assure la continuité de l'enseignement des pratiques équestres dans un cadre de perfectionnement. Pratique la pédagogie différenciée et développe, à ce titre la socialisation par l'équitation, les techniques sportives, la rééducation fonctionnelle ou la pédagogie des enfants.

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

La mise en œuvre des travaux composant la fonction tels que définis dans la grille de classification est laissée à l'initiative du titulaire de l'emploi qui est placé sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique chargé notamment du contrôle des résultats.

Le salarié a une vision globale et cohérente des situations.

Il réagit face aux situations particulières.

Sait décider ce qu'il doit faire pour atteindre un objectif tout en sachant prendre des décisions raisonnées en fonction d'un diagnostic.

Il a confiance en ses capacités et connaissances acquises.

Il possède une maîtrise professionnelle dans l'organisation et la gestion du travail des équidés d'école :

- choix appropriés dans l'attribution des équidés auprès de la clientèle en prenant en considération les aspects suivants : taille, poids, force, tempérament et dressage de l'équidé.
- progression prenant en considération les différentes phases du travail : détente, exercices d'assouplissements, décontraction, activité, répartition des efforts en termes de fréquence et d'intensité, récupération, repos et calme.

Il possède une maîtrise professionnelle dans l'organisation, la gestion et l'animation d'une séance pédagogique :

- définition d'un objectif en cohérence avec les moyens structurels et les équidés mis à disposition, le niveau, les capacités et le nombre des pratiquants,
- programmation des actions de manière progressive et individualisée,
- interventions adaptées pour aménager le milieu - régulation - à l'aide de dispositifs pédagogiques dans le but de faciliter les apprentissages psychomoteurs et la réussite, sources de motivation,
- création de conditions favorisant la résolution de difficultés croissantes par l'auto-évaluation,
- vérification des acquis par répétition. Faciliter l'expression sur le "ressenti et le vécu" (compréhension et représentation),
- installation des conditions développant la relation pédagogique par notion de "feed-back" et par des échanges réciproques et variés.

Le projet pédagogique du titulaire de l'emploi s'inscrit dans le développement des capacités d'action (physiques) et de réflexion (intellectuelles) des pratiquants dans le but de les responsabiliser durablement dans l'utilisation de leur équidé.

Dans ses interventions, l'intéressé peut être appelé à innover et à adapter, compte-tenu des contraintes constatées et des besoins exprimés par ceux à qui il apporte des services.

Il participe à l'amélioration et à l'actualisation des enseignements.

S'il exerce une activité de formation, il se verra confier des programmes à enseigner auprès des publics de catégories 1 et 2.

#### Conditions d'accès à l'emploi :

Cet emploi est accessible au titulaire d'un BEES1 « activités équestres », d'un Certificat de Qualification Professionnelle Enseignant Animateur d'Equitation (CQP EAE) ou Organisateur de Randonnées Equestres (CQP ORE) ou d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, activités équestres (BPJEPS AE), avec 5 années d'expérience ou d'un BEES2 « activités équestres » ou d'un Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS) mention « équitation ».

#### Progression professionnelle :

Après 5 années d'expérience et à l'issue d'un entretien avec l'employeur, le salarié peut accéder à l'emploi "d'Enseignant/Responsable Pédagogique", catégorie 4.

#### Capacités équestres professionnelles :

Capacité III (voir annexe III).  
Exploitation d'équidés en compétition.

<b>ENSEIGNANT RESPONSABLE PEDAGOGIQUE</b>	<b>Catégorie 4</b>	<b>Coefficient 167</b>
---	--------------------	------------------------

<b>RAPPEL DES TÂCHES - <i>Idem qu'Enseignant Catégorie 3 complété par :</i></b>	
<b>ENTRETIEN ET MAINTENANCE SOINS ET VALORISATION DES EQUIDÉS</b>	Organise, assiste, contrôle et planifie la gestion des équidés. Veille à la préservation de leur intégrité morale et physique. Assure et contrôle la propreté de l'établissement
<b>ACCUEIL</b>	Améliore et développe les prestations en fonction des besoins recensés de la clientèle. Capable de résoudre des difficultés liées aux relations humaines, que ce soit au sein de l'entreprise ou vis-à-vis de la clientèle.
<b>ANIMATION</b>	Préconise et crée des produits d'animation. Programme les activités.
<b>GESTION</b>	Gère : - le suivi du personnel de catégorie 1, 2 et 3. - les équidés d'école. - la politique d'achat des équidés. - la formation, - la compétition, Evalue les atouts et contraintes de l'entreprise liés à l'environnement, Estime les possibilités de développement de l'entreprise en fonction de l'évolution de la demande.
<b>ENSEIGNEMENT</b>	Maîtrise la pédagogie différenciée. Possède un début d'expertise dans une activité d'enseignement. Contrôle et coordonne l'organisation pédagogique. Peut encadrer et animer une équipe pédagogique.

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

Les responsabilités assumées à ce niveau exigent une autonomie de jugement et d'initiative se situant dans le cadre des attributions fixées à l'intéressé.

Il assure par délégation directe du directeur ou de l'employeur la charge d'un ou plusieurs services et dispose d'une large autonomie d'action.

Il possède des connaissances élargies et fondamentales et une expérience étendue dans une ou plusieurs spécialités.

<b>ENSEIGNANT RESPONSABLE PEDAGOGIQUE</b>	<b>Catégorie 4</b>	<b>Coefficient 167</b>
---	--------------------	------------------------

Il possède un début d'expertise professionnelle.  
 Peut agir très vite et anticiper. Est immédiatement opérationnel.  
 Très grande régularité de la compétence et forte capacité d'intuition.

Il possède une autonomie et sait en fixer les limites.

Sait donner de nouvelles interprétations aux règles.

Capacité à court-circuiter les étapes d'une procédure.

Stratégie globale plutôt qu'analytique.

Ses compétences l'amènent à mettre en œuvre une politique d'achat et de valorisation des équidés d'école qui répond à la typologie et aux besoins de la clientèle.

Son projet pédagogique s'inscrit dans une recherche du développement global et autonome du pratiquant en le rendant acteur de sa propre progression.

Il se tient informé des évolutions sociales et éducatives qui environnent les pratiquants dans la perspective d'améliorer ses interventions pédagogiques et d'en expérimenter d'autres.

Dans le cadre de la formation, il fait acquérir des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être et des savoir-devenir inscrits dans une progression pédagogique au moyen de techniques éducatives appropriées, en s'adaptant, en permanence, au public et en appréciant ses besoins.

Il oriente, sélectionne les personnels dans le cadre de formations soit individualisées, soit en alternance, soit associées à une insertion professionnelle et sociale.

Dans le cadre de directives fixées par l'employeur, il peut entretenir des relations avec l'environnement institutionnel dans le but de rechercher des moyens nécessaires au développement de l'entreprise.

Conditions d'accès à l'emploi :

Cet emploi est accessible au titulaire d'un BEES 2° « activités équestres » ou d'un Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS) mention « équitation » avec 5 années d'expérience ou d'un BEES 1 « activités équestres », d'un Certificat de Qualification Professionnelle Enseignant Animateur d'Equitation (CQP EAE), ), d'un Certificat de Qualification Professionnelle Organisateur de Randonnées Equestres (CQP ORE), ou d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, activités équestre (BPJEPS AE) avec 10 années d'expérience.

Progression professionnelle :

Après 5 années d'expérience, et à l'issue d'un entretien avec l'employeur, il peut accéder à l'emploi de directeur, catégorie 5.

Capacités équestres professionnelles :

Capacité III ou IV (voir annexe III).  
 Exploitation d'équidés en compétition.

<b>AGENT/HOTESSE D'ACCUEIL</b>	<b>Catégorie 1</b>	<b>Coefficient 103</b>
--------------------------------	--------------------	------------------------

<b>RAPPEL DES TÂCHES</b>	
<b>ACCUEIL</b>	Reçoit et oriente la clientèle. Assure la qualité de l'accueil. Présente une image positive de l'entreprise. Actualise les informations et leur donne une suite efficace. Assure la saisie informatique.
<b>ANIMATION</b>	Participe aux manifestations de l'établissement.
<b>GESTION</b>	Gère : - l'information. - la documentation. - les messages. - le standard. - l'encaissement.

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

Selon la taille de l'entreprise et l'importance du flux des informations à traiter, certaines tâches peuvent, parfois, être répétitives. Néanmoins, l'emploi nécessite un niveau d'efficacité et de qualité sur le plan relationnel.

Le titulaire doit organiser son travail selon des directives.

Un contrôle est régulièrement effectué sur le déroulement et le résultat de son travail.

Les initiatives qu'il est amené à prendre ont des conséquences essentielles sur l'économie de l'entreprise.

Ce poste de travail demande une connaissance pratique des moyens bureautiques et informatiques.

Il est amené à respecter la confidentialité des informations.

Conditions d'accès à l'emploi :

Cet emploi est généralement accessible avec une expérience générale et /ou professionnelle de niveau 5 (référence Education nationale) ou d'une qualification professionnelle validée par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi des Etablissements Equestres (CPNE.EE).

Progression professionnelle :

Après 2 ans d'expérience et entretien avec l'employeur, peut accéder à l'emploi de secrétaire.

Capacités équestres professionnelles : néant

<b>SECRETAIRE</b>	<b>CATEGORIE 2</b>	<b>Coefficient 111</b>
-------------------	--------------------	------------------------

<b>RAPPEL DES TÂCHES - <i>Idem qu'Agent/Hôtesse d'accueil Catégorie 1 complété par :</i></b>	
<b>ACCUEIL</b>	Réceptionne, vérifie, enregistre et actualise les informations et leur donne une suite efficace. Décèle les erreurs et les corrige. Tient à jour les fichiers. Assure le suivi de la comptabilité courante et élémentaire. Suit le planning de la clientèle avec les animateurs et enseignants.
<b>ANIMATION</b>	Participe à l'organisation des manifestations de l'établissement.
<b>GESTION</b>	Gère : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le suivi du personnel d'accueil</li> <li>- la comptabilité simple.</li> <li>- les fichiers clientèle et fournisseurs.</li> <li>- la facturation.</li> <li>- les relances.</li> <li>- le courrier, les messages, le standard.</li> <li>- l'informatique.</li> <li>- la relation clientèle.</li> </ul>

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

Emploi comportant l'organisation et l'exécution du travail dont le titulaire assume la responsabilité dans le cadre de directives générales données sur la planification du travail et les résultats attendus.

Il fait appel à une bonne maîtrise des moyens bureautiques et informatiques.

Le titulaire de l'emploi possède une vision plus globale de son activité professionnelle en la mettant en relation avec le fonctionnement de l'entreprise.

Il est capable d'apprécier l'état des comptes courants et d'en rendre compte à l'employeur.

Il est responsable de la gestion commerciale comptable, des fichiers, de la documentation qu'il est amené à gérer.

Sait apprécier son travail au regard des objectifs qui lui sont assignés en fonction des moyens dont il dispose. La dimension relationnelle est importante auprès du public et des fournisseurs.

Il est amené à respecter la confidentialité des informations traitées.

Conditions d'accès à l'emploi :

Cet emploi est accessible à partir de formations de niveaux 4 et 5 (référence Education nationale) : CAP/BEP Employé de bureau, de Comptabilité, Agent Administratif ou titre homologué de formation professionnelle continue ou d'une qualification professionnelle validée par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi des Etablissements Equestres (CPNE.EE).

Capacités équestres professionnelles : néant

<b>SECRETAIRE/COMPTABLE</b>	<b>Catégorie 3</b>	<b>Coefficient 150</b>
-----------------------------	--------------------	------------------------

<b>RAPPEL DES TÂCHES - <i>Idem que Secrétaire Catégorie 2 complété par :</i></b>	
<b>ACCUEIL</b>	Développe la qualité et la cohérence de la communication de l'entreprise. Entretient et développe un réseau de relations professionnelles. Hiérarchise les informations selon leur importance et leur urgence.
<b>ANIMATION</b>	Participe à l'organisation des manifestations de l'établissement.
<b>GESTION</b>	Gère : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le suivi du personnel de catégorie 1 et 2,</li> <li>- le suivi des clients, des fournisseurs,</li> <li>- le suivi de la trésorerie (banque),</li> <li>- les salaires, déclarations aux organismes concernés,</li> </ul> Assure les commandes sous ordre, Assure la comptabilité générale jusqu'au bilan (journaux, comptes généraux, balances, grand-livre), Participe à l'élaboration du budget prévisionnel.

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

Emploi comportant une large autonomie.

Le titulaire est amené à prendre des initiatives pour faciliter le fonctionnement du service.

Il est amené à s'adapter à des partenaires variés et à se tenir informé de l'évolution des réglementations et des nouvelles techniques concernant son domaine.

Il peut être responsable du suivi budgétaire.

Il organise et coordonne pour un supérieur hiérarchique la transmission et la rédaction des informations.

Il est amené à respecter la confidentialité des informations traitées.

Sait apprécier son travail au regard des objectifs qui lui sont assignés et des moyens dont il dispose.

La dimension relationnelle est importante auprès du public et des fournisseurs.

Conditions d'accès à l'emploi :

Cet emploi est accessible à partir de formations de niveaux 3 et 4 (référence Education nationale) : Bac professionnel option Secrétariat, Comptabilité, BT ou BTS Secrétariat/Comptabilité.

L'accès indirect est possible avec des formations de niveaux 4 et 5 (référence Education nationale), lesquelles sont complétées par une expérience confirmée de plusieurs années dans les techniques du secrétariat ou d'une qualification professionnelle validée par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi des Etablissements Equestres (CPNE.EE)

Capacités équestres professionnelles : néant

<b>DIRECTEUR</b>	<b>Catégorie 5</b>	<b>Coefficient 193</b>
------------------	--------------------	------------------------

<b>RAPPEL DES TÂCHES</b>	
<b>ENTRETIEN ET MAINTENANCE SOINS ET VALORISATION DES ÉQUIDÉS</b>	Est garant de l'éthique professionnelle dans la gestion des équidés : à ce titre, il s'assure de l'application stricte des règles relatives au maintien de leur bien-être et de leur confort. Est garant de la propreté de l'établissement
<b>ACCUEIL</b>	Coordonne et contrôle l'ensemble du système d'information-communication. S'assure de la qualité des services rendus. Prévient et gère les conflits de toute nature. Veille au développement de l'image de l'entreprise.
<b>ANIMATION</b>	Veille au bon déroulement des activités proposées sous l'angle de la sécurité et de la qualité.
<b>GESTION</b>	Gère : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la politique globale,</li> <li>- l'entreprise et de l'ensemble des moyens,</li> <li>- le personnel,</li> <li>- les investissements,</li> <li>- le budget,</li> <li>- la formation continue,</li> <li>- les prévisions,</li> <li>- les résultats.</li> </ul>
<b>ENSEIGNEMENT</b>	Organise l'évaluation et l'évolution des pratiques. Apprécie les potentialités et l'initiative. Favorise l'expérimentation de méthodes pédagogiques. Recueille des avis, apprécie les arguments avant de décider de la politique pédagogique globale de l'entreprise. Met en œuvre le projet pédagogique de l'entreprise. Développe la motivation.

(Pour les fonctions supplémentaires voir article 57 tableau n° 2)

Définition de l'emploi :

En accord avec l'employeur :

- assure, coordonne et contrôle tout ou partie des activités administratives et/ou techniques,
- a autorité sur l'ensemble du personnel du centre,
- assure l'élaboration du budget prévisionnel et le suivi de son exécution,
- gère le budget et rend compte des résultats,
- propose la politique générale du centre, la politique de développement, la politique d'innovation,
- définit les orientations pédagogiques de l'entreprise,
- il est responsable des résultats de l'entreprise et de son développement.

Capacités équestres professionnelles : néant